



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.08.2016 Bulletin 2016/33

(51) Int Cl.:
B65D 5/42 (2006.01) B42F 7/14 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16154230.3**

(22) Date de dépôt: **04.02.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Emballages S P**
87000 Limoges (FR)

(72) Inventeur: **LODEY, Jean-Bernard**
16150 CHABANAIS (FR)

(74) Mandataire: **Cabinet Chaillot**
16/20, avenue de l'Agent Sarre
B.P. 74
92703 Colombes Cedex (FR)

(30) Priorité: **11.02.2015 FR 1551128**

(54) **BOÎTE D'ARCHIVES APTE À ÊTRE MONTÉE POUR PRÉSENTER UNE PATTE LATÉRALE NOTAMMENT DE PRÉHENSION ET D'INDEXATION SUR UN CÔTÉ OU LES DEUX**

(57) Cette boîte est formée à partir d'une bande (2) pour définir une face avant (12-19), un fond (26), une face arrière (27), un dessus (28) et un rabat de fermeture (29). La bande (2) porte des flancs (4-3 ; 32) pour constituer les parois latérales de la boîte formée. Au moins l'une des parois latérales est formée par accolement de deux flancs, l'un porté par la face avant, l'autre, par la face arrière. Chaque flanc est relié à sa face associée

par une ligne de pliage et porte, sur son bord opposé à cette dernière, une patte (24 ; 39), une encoche étant formée sur chacune des lignes de pliage des flancs. Une fois les flancs accolés, la patte d'un flanc s'insère dans l'encoche formée sur la ligne de pliage de l'autre flanc, la patte du flanc externe s'insérant dans l'encoche du flanc interne pour refermer la paroi latérale.

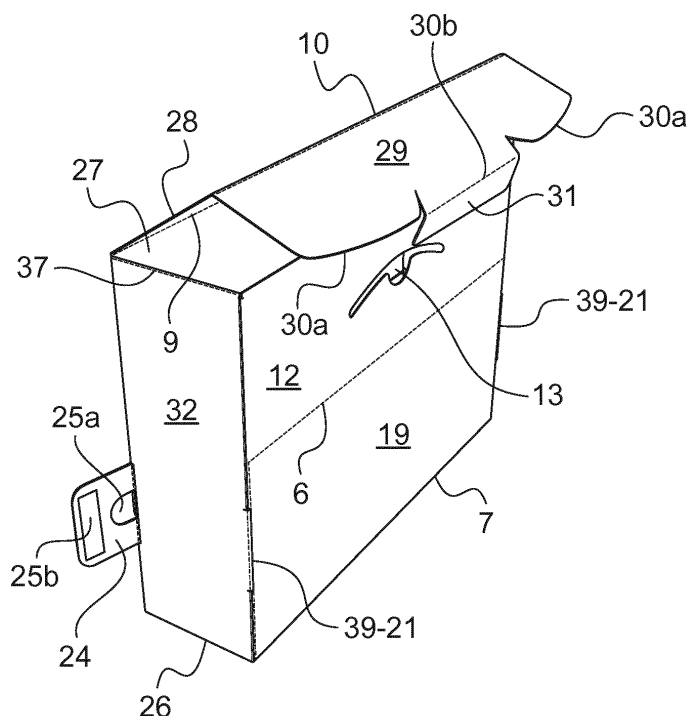


Fig.5

Description

[0001] La présente invention concerne les boîtes d'archives.

[0002] Les boîtes d'archives en carton sont très utilisées notamment dans les bureaux pour le stockage, l'archivage et la conservation de documents, d'articles ou d'objets.

[0003] Une fois mises en volume, les boîtes d'archives sont placées sur des étagères en étant disposées avec leurs faces principales - avant et arrière - l'une contre l'autre. Lorsqu'elles sont complètement remplies - ce qui est assez fréquemment le cas - il devient difficile d'en extraire une de l'étagère pour consulter son contenu ou y ajouter un élément, et il faut donc s'arranger pour déplacer les boîtes contiguës, opération généralement malaisée. Il faut ensuite forcer pour replacer la boîte ainsi extraite. Ces manipulations, si elles sont répétées, finissent par abîmer les boîtes. Celles-ci peuvent alors se déchirer et ne plus pouvoir jouer leur rôle de contenant. Il devient alors nécessaire de les remplacer.

[0004] Par ailleurs, il pourrait s'avérer utile que les indications habituellement portées sur une face latérale de la boîte d'archives, visible à l'avant de l'étagère sur laquelle la boîte est posée, puissent être vues de chaque côté de celle-ci et non pas d'un seul côté. En effet, la boîte peut être placée sur une étagère sans fond, comme c'est le cas dans les endroits réservés à l'archivage, endroits dans lesquels l'utilisateur peut circuler entre des rayonnages supportant des boîtes d'archives.

[0005] La présente invention a pour but de supprimer les inconvénients qui viennent d'être exposés en proposant à cet effet que la boîte d'archives puisse présenter, lorsque l'utilisateur le souhaite, une patte en saillie d'un côté ou de l'autre ou des deux côtés, ladite patte pouvant faire office de tirant et/ou de support pour une indexation de la boîte, indexation permettant l'identification de son contenu, avec en outre la possibilité de pouvoir replier ces pattes à l'intérieur de la boîte en vue d'une utilisation traditionnelle de celle-ci.

[0006] L'invention offre également, selon un mode de réalisation particulier de celle-ci, l'avantage complémentaire de faciliter la prise en main de documents ou autres éléments contenus à l'intérieur de celle-ci sans avoir à forcer dans le cas notamment où celle-ci est complètement remplie, ce qui aurait pour conséquence d'abîmer la boîte et de diminuer ainsi sa longévité.

[0007] La présente invention a donc pour objet une boîte d'archives formée à partir d'un flan découpé et plié, ledit flan étant constitué par une bande présentant des lignes de pliage pour définir successivement une face avant, un fond, une face arrière, un dessus et un rabat de fermeture sur la face avant, ladite bande portant latéralement, de part et d'autre de celle-ci, des flancs articulés avec elle par des lignes de pliage pour constituer les parois latérales de la boîte une fois formée, caractérisée par le fait qu'au moins l'une des parois latérales est formée par accolement de deux flancs, l'un porté par la

face avant, l'autre, porté par la face arrière, l'un étant le flanc interne et l'autre, le flanc externe, chaque flanc étant relié à sa face associée par une ligne de pliage et portant, sur son bord opposé à ladite ligne de pliage, une patte, une encoche étant en outre formée sur chacune des lignes de pliage des flancs de telle sorte qu'une fois que les deux flancs sont accolés, la patte de l'un des flancs étant configurée pour s'insérer dans l'encoche formée sur la ligne de pliage de l'autre flanc, la patte du flanc externe s'insère dans l'encoche formée sur la ligne de pliage du flanc interne pour refermer la paroi latérale.

[0008] En particulier, les deux parois latérales sont identiques, symétriques par rapport à la ligne longitudinale moyenne de la bande.

[0009] Avantagusement, la patte interne peut s'insérer dans l'encoche pratiquée dans la ligne de pliage du flanc externe pour former un tirant en saillie sur l'extérieur de la boîte posée sur son fond verticalement, le tirant étant relié au flanc interne associé par une ligne de pliage.

[0010] Si la patte interne n'est pas insérée, elle est simplement repliée à l'intérieur de la boîte contre la face opposée à celle associée au flanc sur lequel elle est formée.

[0011] Egalement, le tirant peut présenter une zone de marquage/indexation/identification, recto, verso ou recto-verso, de préférence située dans la région d'extrémité libre du tirant.

[0012] Le tirant peut par ailleurs présenter un trou pour le passage d'un doigt de l'utilisateur. L'un des bords du trou peut se situer le long de la ligne de pliage associée au tirant, le trou s'étendant à partir de ce bord vers l'extrémité libre du tirant.

[0013] A la partie de fond, peuvent être associées des parties latérales en forme d'oreille, aptes à être repliées contre ladite partie de fond lors de la mise en volume de la boîte pour constituer un renfort de fond.

[0014] Conformément à un mode de réalisation particulièrement préféré, le flanc associé à la face arrière est le flanc externe et le flanc associé à la face avant est le flanc interne. Le flanc associé à la face arrière peut avantagusement se prolonger pour former un rabat apte à emprisonner le flanc associé à la partie avant entre lui et le flanc associé à la face arrière.

[0015] Conformément à un mode de réalisation particulier, la fente de réception du tirant est élargie par une encoche formée dans la face arrière et le rabat présente le long de sa bordure interne, dans sa région d'extrémité, une saillie formant tenon de verrouillage du tirant contre la face arrière et apte à venir se positionner dans cette encoche en position rabattue, la largeur du rabat étant, dans ladite région d'extrémité, diminuée pour permettre le passage du rabat sur le tirant lorsque ce dernier est dans sa position rabattue à l'intérieur de la boîte contre la face arrière, une encoche correspondante étant pratiquée le long de la ligne de pliage entre le tirant et son flanc associé pour le passage de ladite saillie formant le tenon de verrouillage.

[0016] La région du trou voisine de la ligne de pliage associée au tirant peut représenter avantageusement l'encoche pour le passage de la saillie formant tenon de verrouillage.

[0017] Le rabat peut présenter, le long de sa bordure externe, un décrochement pour former une région d'extrémité apte à passer sur la patte se trouvant à l'opposé du tirant lorsque la boîte est mise en volume, ladite patte étant alors à l'état appliqué contre la face avant.

[0018] Par ailleurs, le rabat de fermeture contre la face avant de la boîte d'archives peut se prolonger par une patte de clavetage apte à être introduite dans une fente formée dans la face avant de la boîte d'archives en vue de la fermeture de celle-ci, ladite patte étant reliée audit rabat de fermeture par une ligne de pliage.

[0019] La fente peut présenter une forme rectiligne, parallèle aux lignes de pliage pratiquées dans la bande, ou présenter une forme cintrée, de concavité tournée vers le fond de la boîte à l'état monté, ladite fente présentant des bords arrondis, et ledit rabat de fermeture présente de part et d'autre de la patte de clavetage des régions délimitées par des bords arrondis, destinées à venir recouvrir la face avant une fois la patte de clavetage introduite dans la fente. La forme cintrée facilite l'introduction de la patte de clavetage.

[0020] Conformément à un mode de réalisation particulièrement intéressant, la face avant comporte deux parties séparées par une ligne de pliage parallèle au fond de la boîte d'archives une fois mise en volume, chaque flanc associé à la face avant étant formé en deux parties, l'une associée à la partie supérieure de la face avant et l'autre à la partie inférieure, la partie du flanc associée à la partie supérieure de la face avant comportant une bordure - qui est la bordure supérieure en position de la boîte posée sur son fond - ayant une partie arrondie au voisinage de ladite partie supérieure de la face avant et une partie restante rectiligne, le pivotement de la partie supérieure de la face avant autour de ladite ligne de pliage avec guidage des parties des flancs associées à la partie supérieure de la face avant, entre la face latérale externe de la boîte et son rabat replié, s'arrêtant par la mise en butée de la partie rectiligne contre la ligne de pliage dudit rabat.

[0021] La partie supérieure peut comporter la fente de réception de la patte de clavetage et la partie inférieure peut porter les pattes et encoches associées aux faces latérales de la boîte d'archives.

[0022] La présente invention a également pour objet une boîte d'archives formée à partir d'un flan découpé et plié, ledit flan étant constitué par une bande présentant des lignes de pliage pour définir successivement une face avant, un fond, une face arrière, un dessus et un rabat de fermeture sur la face avant, ladite bande portant latéralement, de part et d'autre de celle-ci, des flancs articulés avec elle par des lignes de pliage pour constituer les parois latérales de la boîte une fois formée, caractérisée par le fait que le flanc associé à la face arrière se prolonge pour former un rabat apte à emprisonner le flanc

associé à la partie avant entre lui et le flanc associé à la face arrière, et que la face avant comporte deux parties séparées par une ligne de pliage parallèle au fond de la boîte d'archives une fois mise en volume, chaque flanc associé à la face avant étant formé en deux parties, l'une associée à la partie supérieure de la face avant et l'autre à la partie inférieure, la partie du flanc associée à la partie supérieure de la face avant comportant une bordure - qui est la bordure supérieure en position de la boîte posée sur son fond - ayant une partie arrondie au voisinage de ladite partie supérieure de la face avant et une partie restante rectiligne, le pivotement de la partie supérieure de la face avant autour de ladite ligne de pliage avec guidage des parties des flancs associées à la partie supérieure de la face avant, entre la face latérale externe de la boîte et son rabat replié, s'arrêtant par la mise en butée de la partie rectiligne contre la ligne de pliage dudit rabat.

[0023] Pour mieux illustrer l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre indicatif et non limitatif, un mode de réalisation particulier avec référence au dessin annexé.

[0024] Sur ce dessin :

- la Figure 1 est une vue à plat d'un flan de carton découpé comportant des lignes de pliage en vue de la mise en volume de la boîte d'archives selon l'invention ;
- les Figures 2 à 6 illustrent les différentes étapes d'un montage de la boîte d'archives effectué pour que la boîte d'archives présente, une fois montée, une patte de préhension/indexation faisant saillie sur un côté ;
- les Figures 7 et 8 montrent la boîte d'archives ainsi montée respectivement en cours d'utilisation après pivotement vers l'extérieur de la face avant supérieure et à l'état fermé ;
- la Figure 9 illustre une étape d'un montage de la boîte d'archives effectué pour que la boîte d'archives ne présente pas de patte de préhension/indexation en saillie ; et
- la Figure 10 montre la boîte d'archives ainsi montée en cours d'utilisation, la face avant supérieure étant rabattue pour se situer dans le prolongement de la face avant inférieure.

[0025] Bien que les figures soient décrites en référence à des flans en carton, de type plat, alvéolaire ou ondulé, l'invention n'est pas limitée à cet égard, et d'autres matériaux appropriés, tels que des matériaux en feuille, synthétiques ou plastiques, tels que le PET, le PVC, le PP, par exemple le PP expansé alvéolaire, pourraient être utilisés pour la mise en oeuvre de l'invention, sans s'éloigner du cadre de la présente invention.

[0026] Si l'on se réfère à la Figure 1, on peut voir que l'on a représenté un flan 1 de carton.

[0027] Le flan 1 est avantageusement réalisé dans un carton renforcé et consiste en une bande allongée ayant un contour découpé et comportant des lignes de pliage, lesquelles sont représentées en trait pointillé et des découpes intérieures, lesquelles sont représentées en trait plein comme le contour.

[0028] Le flan 1 est formé d'une bande centrale 2, ayant la forme générale d'un rectangle allongé, et de flancs latéraux 3, 4 et 5 se raccordant à la bande centrale 2 de façon symétrique de part et d'autre des bords longitudinaux de ladite bande 2.

[0029] On va maintenant décrire la bande 2 en regardant la Figure 1 de droite à gauche et en nommant les différents éléments par les positions et fonctions qu'ils présentent une fois le flan 1 mis en volume, autrement dit dans la boîte d'archives.

[0030] Ainsi, la bande 2 comporte, de droite à gauche, cinq lignes de pliage transversales respectivement 6, 7, 8, 9 et 10.

[0031] Entre la bordure transversale 11 - à droite si l'on regarde la Figure 1 - et la ligne de pliage 6, se situe la partie supérieure pivotante 12 de la face avant de la boîte d'archives. Au centre de cette partie 12, est pratiquée une découpe formant une fente 13 en forme d'arc dont le bord arrondi externe 13a est orienté vers la bordure 11 et le bord arrondi interne 13b, vers la ligne de pliage 6. Le bord 13b présente en outre une échancrure centrale 13c en demi-cercle. Est ainsi ménagé, au centre de la fente 13, un espace 13d de façon à permettre le passage d'un doigt comme cela sera décrit ci-après.

[0032] La partie 12 se prolonge latéralement, le long de ses deux bords latéraux 14 qui constituent des lignes de pliage, par les flancs 3, qui sont les flancs de pivotement de la partie supérieure 12 de la face avant de la boîte d'archives.

[0033] Chaque flanc 3 est délimité par le bord 14 associé, un bord externe 15 parallèle au bord 14, un bord libre interne 16 perpendiculaire aux bords 14 et 15, et un bord libre externe 17.

[0034] Le bord 16 prolonge la ligne de pliage 6 et constitue une ligne de découpe séparant les flancs 4 et 5.

[0035] Le bord 15 forme un angle droit avec le bord 16 et est plus court que le bord opposé 14. Le bord 17 est relié au bord 14 en un point se situant en retrait du bord 11, ménageant un décrochement 18, dont le rôle est indiqué ci-après.

[0036] Le bord 17 présente une première partie arrondie 17a partant du bord 14 et une seconde partie 17b rectiligne rejoignant en oblique l'extrémité libre du bord 15.

[0037] Entre les lignes de pliage 6 et 7 se trouve la partie 19 fixe de la face avant de la boîte d'archives.

[0038] La partie 19 se prolonge latéralement, le long de ses bords latéraux 20 qui constituent des lignes de pliage, par les flancs 4 qui sont appelés flancs porteurs, comme cela sera explicité ci-après.

[0039] Le long de chaque ligne de pliage 20, dans la région centrale de celle-ci ou dans une région légèrement décalée vers la ligne de pliage 6 par rapport à la région centrale, se trouve le bord d'une fente 21 formée dans le flanc 4. Le rôle des fentes 21 est indiqué ci-après.

[0040] Chaque flanc 4 est délimité par la ligne de pliage 20 contenant le bord de la fente 21, la ligne de découpe 16, un bord 22 se situant dans le prolongement de la ligne de pliage 7 et un bord libre 23 parallèle à la ligne de pliage 20 et se situant dans le prolongement du bord 15 dans le flan 1 posé à plat.

[0041] Chaque flanc 4 se prolonge, vers l'extérieur, par une patte 24 rattachée au bord 23, à l'opposé de la fente associée 21. Chaque patte 24, également appelée aussi tirant, présente une échancrure centrale en forme de U à partir du bord 23, afin de former un trou 25a. Le rôle des trous 25a est indiqué ci-après. L'extrémité de chacune des pattes 24 porte une zone d'indexation 25b. Chaque patte 24 est articulée au flanc associé 4 par des lignes de pliage 25c se situant de part et d'autre du trou 25a. On pourrait prévoir une zone d'indexation également du côté opposé de la patte 24.

[0042] Entre les lignes de pliage 7 et 8, se trouve la partie fond 26 de la boîte d'archives. Entre les lignes de pliage 8 et 9, se trouve la partie arrière 27 de la boîte d'archives. Entre les lignes de pliage 9 et 10, se trouve la partie de dessus 28 de la boîte d'archives.

[0043] La bande 2 se prolonge au-delà de la ligne de pliage 10 par une partie 29 qui constitue un flanc de recouvrement sur la face avant pivotante 12 de la boîte d'archives une fois montée.

[0044] La partie 29 comporte une bordure 30 ayant deux régions d'extrémité 30a et une région centrale portant extérieurement une patte de clavetage 31 reliée à la partie 29 par une ligne de pliage 30b.

[0045] Chaque région d'extrémité 30a a une forme globalement arrondie vers l'extérieur et se raccorde à la région centrale suivant une partie inclinée vers un point 30c. Ce dernier correspond au point de butée de la fermeture de la partie 29 par l'intermédiaire de la patte 31 au niveau des extrémités de la fente 13 formée par les parties 13a et 13b.

[0046] La ligne de pliage 30b est parallèle à la ligne de pliage 10 et se situe en décalage vers l'extérieur par rapport à une ligne virtuelle reliant les deux points 30c. En d'autres termes, les échancrures en pointe formées par les parties inclinées précitées et les prolongations vers l'intérieur des bords latéraux de la patte 31 vont, lors de la fermeture de la boîte d'archives, s'engager chacune dans une extrémité de la fente 13 jusqu'à mise en butée des points 30c, la ligne de pliage 30b se trouvant alors à l'intérieur de la boîte contre la partie avant 12, assurant une fermeture fiable de celle-ci.

[0047] On va maintenant décrire plus en détail les flancs 5.

[0048] Un flanc 5 se situe dans le prolongement des parties 26, 27, 28 et 29 - si l'on considère le flan 1 posé à plat - et se prolonge au-delà de la partie 29. Il consiste

en une bande allongée qui comporte trois parties, à savoir une partie centrale 32 et deux parties latérales 33 et 34.

[0049] La partie centrale 32 présente une forme générale rectangulaire délimitée par une ligne de pliage 35, laquelle constitue également la bordure latérale de la partie 27, par deux lignes de pliage 36 et 37, prolongeant les lignes de pliage respectivement 8 et 9 et par une bordure externe 38 parallèle à la ligne de pliage 35 et portant vers l'extérieur une oreille de verrouillage 39 réunie à la partie 32 par une ligne de pliage 40. La bordure externe 38 peut être décalée vers l'extérieur de la partie 32 par rapport à la ligne de pliage 40 et au point de liaison avec la bordure 44 de la partie 33 (décrite ci-après), d'une valeur correspondant à l'épaisseur du matériau utilisé.

[0050] Dans la partie 27, est pratiquée une fente allongée 41, de forme rectangulaire, dont une bordure longitudinale se situe en parallèle de la ligne de pliage 35, une courte encoche 42 de cette dernière étant pratiquée de part et d'autre de la fente 41 également le long de la ligne de pliage 35.

[0051] La partie 33, en forme d'oreille, est délimitée par la ligne de pliage 36, par une ligne de découpe 43 perpendiculaire à celle-ci et formant également la bordure latérale de la partie de fond 26 (dans le flan 1 posé à plat), et par la bordure externe 44, arrondie, reliée à la bordure 38 et à la bordure 43, avec un retour en biais vers l'intérieur ou arête 45 dans la zone de jonction des bordures 43 et 44.

[0052] La partie 34 est de forme générale rectangulaire délimitée par la ligne de pliage 37, une bordure opposée 45 se situant au-delà de la partie 29, et deux bordures longitudinales opposées 46 et 47.

[0053] La bordure interne 46 se prolonge au-delà de la partie 29 par une bordure 48 qui est en retrait par rapport à la bordure 46. La bordure 48 présente une encoche 48a puis porte, en saillie vers l'extérieur, un tenon de verrouillage 49 dans cet ordre en direction de la bordure 45. L'encoche 48a est une encoche de commodité en raccordement de la bordure 48 sur la bordure 46.

[0054] La bordure 47 présente un léger décrochement vers l'intérieur 50 formant une région d'extrémité 51 dont le rôle est indiqué ci-après.

[0055] On va maintenant décrire la mise en volume de la boîte d'archives en partant du flan 1 de la Figure 1.

Figure 2

[0056] On pose le flan 1 à plat et on soulève vers le haut les flancs latéraux 3 et 4 associés aux parties respectivement 12 et 19 de la face avant.

[0057] On soulève la partie arrière en repliant vers l'intérieur les flancs 34 et 32 associés aux parties respectivement 29-28 et 27 et on amorce le repli vers l'intérieur des oreilles 33 associées à la partie de fond 26 en faisant pivoter celles-ci autour des lignes de pliage respectives 36.

[0058] L'arête 45 qui est le prolongement de la bordure

44 orientée en biais facilite le passage de l'oreille 33 sur la face 26. Du point de vue de la découpe du flan 1 pour la production, elle facilite la réalisation de l'outillage et le décorticage du déchet périphérique.

Figure 3

[0059] On dresse les flancs 3 et 4. Les tirants arrière et avant 24 sont repliés vers l'intérieur autour de leurs lignes de pliage 25c respectives.

[0060] On dresse également les parties 27-28-29 en les repliant autour de la ligne de pliage 8 en mettant à plat les flancs 33 contre le fond 26, les flancs étant repliés à angle droit autour des lignes de pliage respectives 35, et les flancs 34 étant dressés.

Figure 4

[0061] La partie avant 12-19 est repliée vers le haut autour de la ligne de pliage 7. En même temps :

- le tirant avant 24 (si l'on regarde la figure) est amené à passer dans la fente 41 complétée par les encoches 42 de part et d'autre de celle-ci, les lignes de pliage 25c venant se placer dans les encoches 42 et la base 25d du trou 25a venant se situer en regard de la fente 41 ;
- le tirant arrière 24, dans cet exemple, est replié à angle droit du flanc 4 et vient se placer contre la partie arrière 27 ; et
- les oreilles de verrouillage 39 viennent s'insérer dans les fentes 21 pratiquées chacune le long de la ligne de pliage 20 se situant entre la partie 19 et le flanc 4 associé.

[0062] On voit que l'on a ainsi placé en saillie l'un des tirants 24 car, dans cet exemple, on prévoit une indexation de la boîte d'archives sur un côté seulement de celle-ci, avec une identification/indexation avantageusement recto-verso du tirant 24 positionné verticalement pour une meilleure visibilité dans une rangée de boîtes d'archives.

Figure 5

[0063] Pour finir de former la boîte, on rabat les flancs 34 vers l'intérieur en les faisant pivoter autour des lignes de pliage 37 pour que chacun d'eux vienne en appui contre les flancs 3 et 4 associés eux-mêmes en appui contre le flanc 32 associé. Le décrochement 18 permet à la ligne de pliage 37 de se trouver à la hauteur du bord 11.

[0064] Dans l'exemple représenté, le tirant 24 porté par le flanc arrière 4 (si l'on regarde la Figure) est en appui contre la partie arrière 27. Le tenon de verrouillage 49 du flanc 34 qui vient s'appliquer contre le flanc arrière 4 correspondant vient, dans la position d'appui précitée, se placer dans la fente 41. Dans cette position, la bordure 48 du flanc 34 qui est en retrait par rapport à la bordure

46 permet audit flanc 34 de chevaucher les deux bases du tirant 24 voisines des lignes de pliage 25c.

[0065] Egalement, la partie d'extrémité 51 après le décrochement 50 permet à chaque flanc 34 de chevaucher la patte de verrouillage 39 associée qui se trouve en appui contre la partie avant 19 correspondante.

[0066] Une fois les flancs 34 rabattus et maintenus par coincement à l'intérieur de la boîte d'archives, on rabat vers l'avant les parties 28 et 29 en repliant la partie 28 autour de la ligne de pliage 9 et la partie 29 autour de la ligne de pliage 10 pour former respectivement le dessus de la boîte d'archives et le rabat avant.

Figure 6

[0067] On effectue la fermeture complète de la boîte d'archives en insérant la patte 31 - repliée autour de la ligne de pliage 30b - dans la fente 13 et en l'enfonçant jusqu'à ce que les points 30c viennent en butée contre les bords de la fente 13. En raison du fait que la ligne de pliage 30b est décalée par rapport à la ligne fictive réunissant les deux points 30c, la zone centrale de la région 29 voisine de la ligne 30b est bien enfoncée dans la boîte, assurant ainsi le bon maintien de la partie 29 en contact avec la partie 12.

[0068] On voit donc que l'on a mis en volume une boîte d'archives présentant une patte d'indexation 24 d'un seul côté. Un tel montage est choisi dans le cas où les boîtes d'archives sont rangées en contact les unes à côté des autres sur une étagère à fond fermé, les flancs 32 des boîtes opposés au fond de l'étagère offrant alors leurs pattes d'indexation (avantageusement recto-verso) soit à gauche soit à droite (à gauche si l'on regarde les figures dans l'exemple représenté) de la boîte en fonction de son rangement. Les pattes 24 jouent aussi le rôle de tirants permettant d'extraire une boîte de la rangée. Pour cela, l'utilisateur peut aisément passer son index dans l'ouverture 25a.

[0069] Si l'on était amené à disposer les boîtes sur une étagère sans fond, les flancs 32 des boîtes étant alors visibles des deux côtés, ou pourrait alors, lors de la mise en volume des boîtes, monter chaque autre patte 24 pour qu'elle fasse également saillie de la boîte d'archives, l'utilisateur pouvant alors extraire une boîte d'une rangée d'un côté ou de l'autre car il y a accès aux deux côtés.

[0070] Les boîtes d'archives peuvent donc être placées en étant relativement serrées les unes contre les autres car les tirants permettent leur extraction aisée. Il est en effet plus difficile d'extraire une boîte d'archives serrée entre deux boîtes voisines en l'absence de tirant.

[0071] Il va de soi que l'utilisateur a aussi la possibilité de conserver les deux pattes escamotées en les repliant toutes deux vers l'intérieur autour des lignes de pliage 25c au moment de la mise en volume.

[0072] On va maintenant décrire une facilité d'utilisation de la boîte d'archives qui est offerte par la présente invention.

Figure 7

[0073] Pour extraire des documents placés dans la boîte d'archives, une fois celle-ci ouverte par le désengagement de la patte 31 d'avec l'ouverture 13 - opération facilitée en saisissant la boîte par le haut le pouce étant en appui contre la partie de la patte 31 délimitée par l'échancrure 13C - on peut faire basculer vers l'avant la face avant supérieure 12 autour de la ligne de pliage 6, chaque flanc 3 couissant dans un guide formé par le flanc extérieur 32 et le flanc intérieur 34 se trouvant en regard, le flanc intérieur 34 étant, comme déjà indiqué, coincé à l'intérieur de la boîte. Ce couissement est effectué pour dégager la partie arrondie 17a de chaque bordure 17 du flanc 3, la présence de la partie rectiligne 17b assurant l'arrêt du basculement.

[0074] Le décrochement 18 permet le repli du flanc 34 de façon que la bordure 11 et la ligne de pliage 37 se situent dans le même plan.

Figure 8

[0075] La boîte d'archives est représentée à l'état complètement fermé, la patte 31 étant totalement introduite par clavetage dans la fente 13. Pour la ré-ouvrir, l'utilisateur peut appuyer contre la région de la partie 29 se trouvant derrière l'échancrure 13c, en plaçant son doigt à travers l'espace 13d.

Figures 9 et 10

[0076] Ces figures illustrent la possibilité d'utiliser la boîte d'archives sans tirants latéraux, comme indiqué précédemment.

[0077] Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus de la présente invention a été donné à titre indicatif et non limitatif et que des modifications pourront y être apportées sans que l'on s'écarte pour autant du cadre de la présente invention.

Revendications

1. Boîte d'archives formée à partir d'un flan (1) découpé et plié, ledit flan (1) étant constitué par une bande (2) présentant des lignes de pliage (7 ; 8 ; 9 ; 10) pour définir successivement une face avant (12-19), un fond (26), une face arrière (27), un dessus (28) et un rabat de fermeture (29) sur la face avant (12-19), ladite bande (2) portant latéralement, de part et d'autre de celle-ci, des flancs (4-3 ; 32) articulés avec elle par des lignes de pliage pour constituer les parois latérales de la boîte une fois formée, **caractérisée par le fait qu'**au moins l'une des parois latérales est formée par accolement de deux flancs, l'un (3-4) porté par la face avant (12-19), l'autre (32), porté par la face arrière (27), l'un étant le flanc interne et l'autre, le flanc externe, chaque flanc (4-3 ; 32) étant

- relié à sa face associée (12-19 ; 27) par une ligne de pliage (20-14 ; 35) et portant, sur son bord opposé à ladite ligne de pliage (20-14 ; 35), une patte (24 ; 39), une encoche (42-41 ; 21) étant en outre formée sur chacune des lignes de pliage (35 ; 20-14) des flancs (32 ; 4-3) de telle sorte qu'une fois que les deux flancs (32 ; 4-3) sont accolés, la patte (24 ; 39) de l'un des flancs (4-3 ; 32) étant configurée pour s'insérer dans l'encoche (42-41 ; 21) formée sur la ligne de pliage (35 ; 20-14) de l'autre flanc (32 ; 4-3), la patte du flanc externe s'insère dans l'encoche formée sur la ligne de pliage du flanc interne pour re fermer la paroi latérale.
2. Boîte d'archives selon la revendication 1, **caractérisée par le fait que** les deux parois latérales sont identiques, symétriques par rapport à la ligne longitudinale moyenne de la bande (2).
 3. Boîte d'archives selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisée par le fait que** la patte interne (24) s'insère dans l'encoche (42-41) pratiquée dans la ligne de pliage (35) du flanc externe (32) pour former un tirant en saillie sur l'extérieur de la boîte posée sur son fond (26) verticalement, le tirant (24) étant relié au flanc interne associé (4-3) par une ligne de pliage (25c).
 4. Boîte d'archives selon la revendication 3, **caractérisée par le fait que** le tirant (24) présente une zone de marquage/indexation/identification, recto, verso ou recto-verso, de préférence située dans la région d'extrémité libre du tirant (24).
 5. Boîte d'archives selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisée par le fait que** le tirant (24) présente un trou (25a) pour le passage d'un doigt de l'utilisateur.
 6. Boîte d'archives selon la revendication 5, **caractérisée par le fait que** l'un des bords (25d) du trou (25a) se situe le long de la ligne de pliage (25c) associée au tirant (24), le trou (25a) s'étendant à partir de ce bord (25d) vers l'extrémité libre du tirant (24).
 7. Boîte d'archives selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisée par le fait qu'**à la partie de fond (26) sont associées des parties latérales (33) en forme d'oreille, aptes à être repliées contre ladite partie de fond (26) lors de la mise en volume de la boîte pour constituer un renfort de fond.
 8. Boîte d'archives selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée par le fait que** le flanc (32) associé à la face arrière (27) est le flanc externe et le flanc (4-3) associé à la face avant (12-19) est le flanc interne.
 9. Boîte d'archives selon la revendication 8, **caractérisée par le fait que** le flanc (32) associé à la face arrière (27) se prolonge pour former un second rabat (34) apte à emprisonner le flanc (4-3) associé à la partie avant (19-12) entre lui et le flanc (32) associé à la face arrière (27).
 10. Boîte d'archives selon les revendications 6 et 9 prises en combinaison, **caractérisée par le fait que** la fente (42-41) de réception du tirant (24) est élargie par une encoche (41) formée dans la face arrière (27) et que le second rabat (34) présente le long de sa bordure interne (48), dans sa région d'extrémité, une saillie (49) formant tenon de verrouillage du tirant (24) contre la face arrière (27) et apte à venir se positionner dans cette encoche (42) en position rabattue, la largeur du second rabat (34) étant, dans ladite région d'extrémité, diminuée pour permettre le passage du second rabat (34) sur le tirant (24) lorsque ce dernier est dans sa position rabattue à l'intérieur de la boîte contre la face arrière (27), une encoche correspondante (25d) étant pratiquée le long de la ligne de pliage (25c) entre le tirant (24) et son flanc associé (4) pour le passage de ladite saillie (49) formant le tenon de verrouillage.
 11. Boîte d'archives selon les revendications 6 et 10 prises simultanément, **caractérisée par le fait que** la région (25d) du trou (25a) voisine de la ligne de pliage (25c) associée au tirant (24) représente l'encoche pour le passage de la saillie (49) formant tenon de verrouillage.
 12. Boîte d'archives selon l'une des revendications 9 à 11, **caractérisée par le fait que** le second rabat (34) présente, le long de sa bordure externe (47), un décrochement (50) pour former une région d'extrémité apte à passer sur la patte (39) se trouvant à l'opposé du tirant (24) lorsque la boîte est mise en volume, ladite patte (39) étant alors à l'état appliqué contre la face avant (4-3).
 13. Boîte d'archives selon l'une des revendications 1 à 12, **caractérisée par le fait que** son rabat (29) de fermeture contre la face avant (12-19) se prolonge par une patte de clavetage (31) apte à être introduite dans une fente (13) formée dans la face avant de la boîte d'archives en vue de la fermeture de celle-ci, ladite patte (31) étant reliée audit rabat de fermeture (29) par une ligne de pliage (30b).
 14. Boîte d'archives selon la revendication 13, **caractérisée par le fait que** la fente (13) présente une forme rectiligne, parallèle aux lignes de pliage pratiquées dans la bande (2), ou présente une forme cintrée, de concavité tournée vers le fond (26) de la boîte à l'état monté, ladite fente (13) présentant des bords arrondis, et ledit rabat de fermeture (29) présente de

part et d'autre de la patte de clavetage (31) des régions délimitées par des bords arrondis (30a), destinées à venir recouvrir la face avant (12-19) une fois la patte de clavetage (31) introduite dans la fente (13).

5

15. Boîte d'archives selon l'une des revendications 9 à 14, **caractérisée par le fait que** la face avant (12-19) comporte deux parties séparées par une ligne de pliage (6) parallèle au fond (26) de la boîte d'archives une fois mise en volume, chaque flanc (3-4) associé à la face avant (12-19) étant formé en deux parties, l'une (3) associée à la partie supérieure (12) de la face avant et l'autre (4) à la partie inférieure, la partie (3) du flanc associée à la partie supérieure (12) de la face avant comportant une bordure (17) - qui est la bordure supérieure en position de la boîte posée sur son fond - ayant une partie arrondie (17a) au voisinage de ladite partie supérieure (12) de la face avant et une partie restante (17b) rectiligne, le pivotement de la partie supérieure (12) de la face avant autour de ladite ligne de pliage (6) avec guidage des parties (3) des flancs associées à la partie supérieure (12) de la face avant, entre la face latérale externe de la boîte et son second rabat replié (34), s'arrêtant par la mise en butée de la partie rectiligne contre la ligne de pliage (37) dudit second rabat (34).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

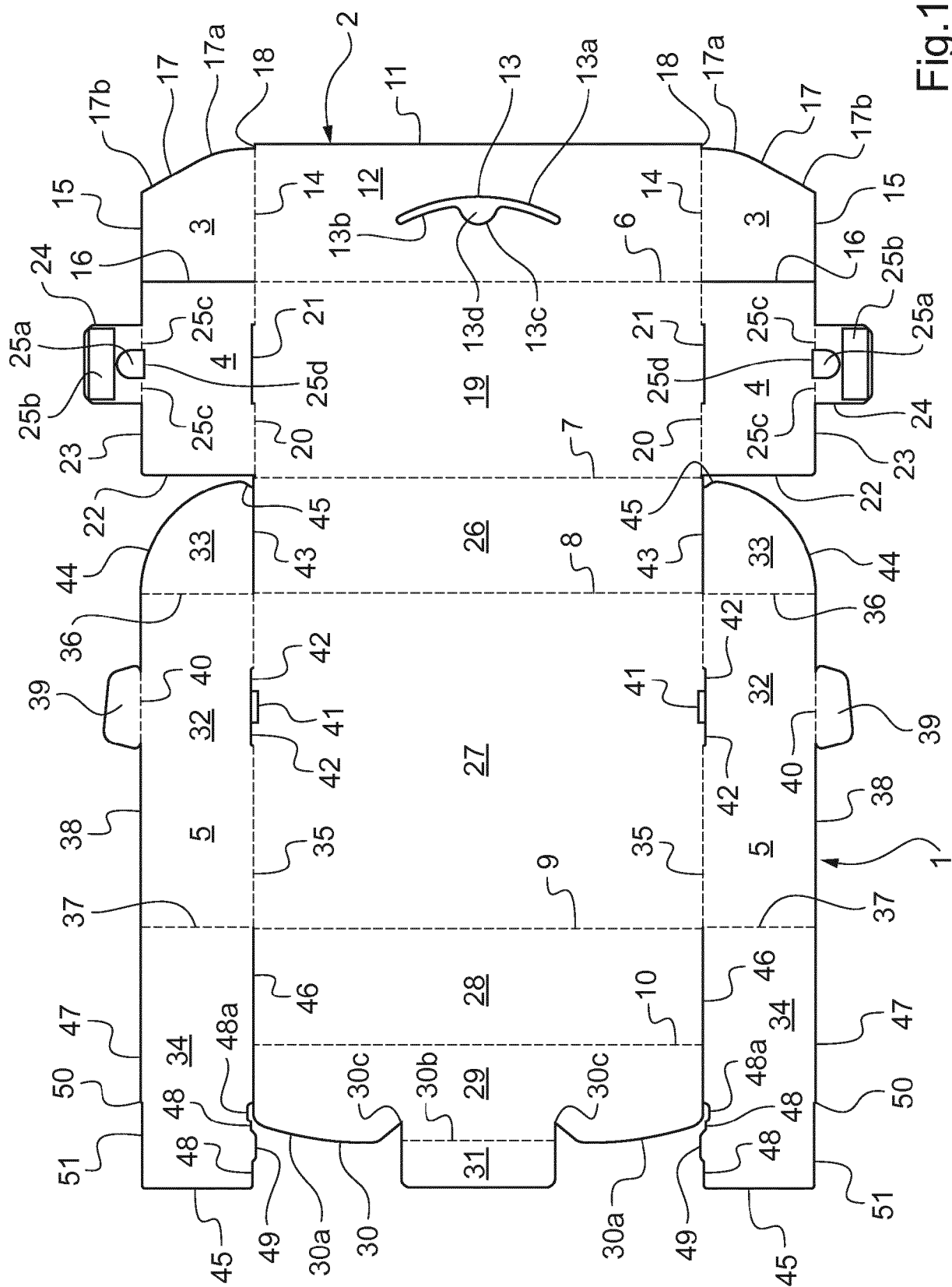
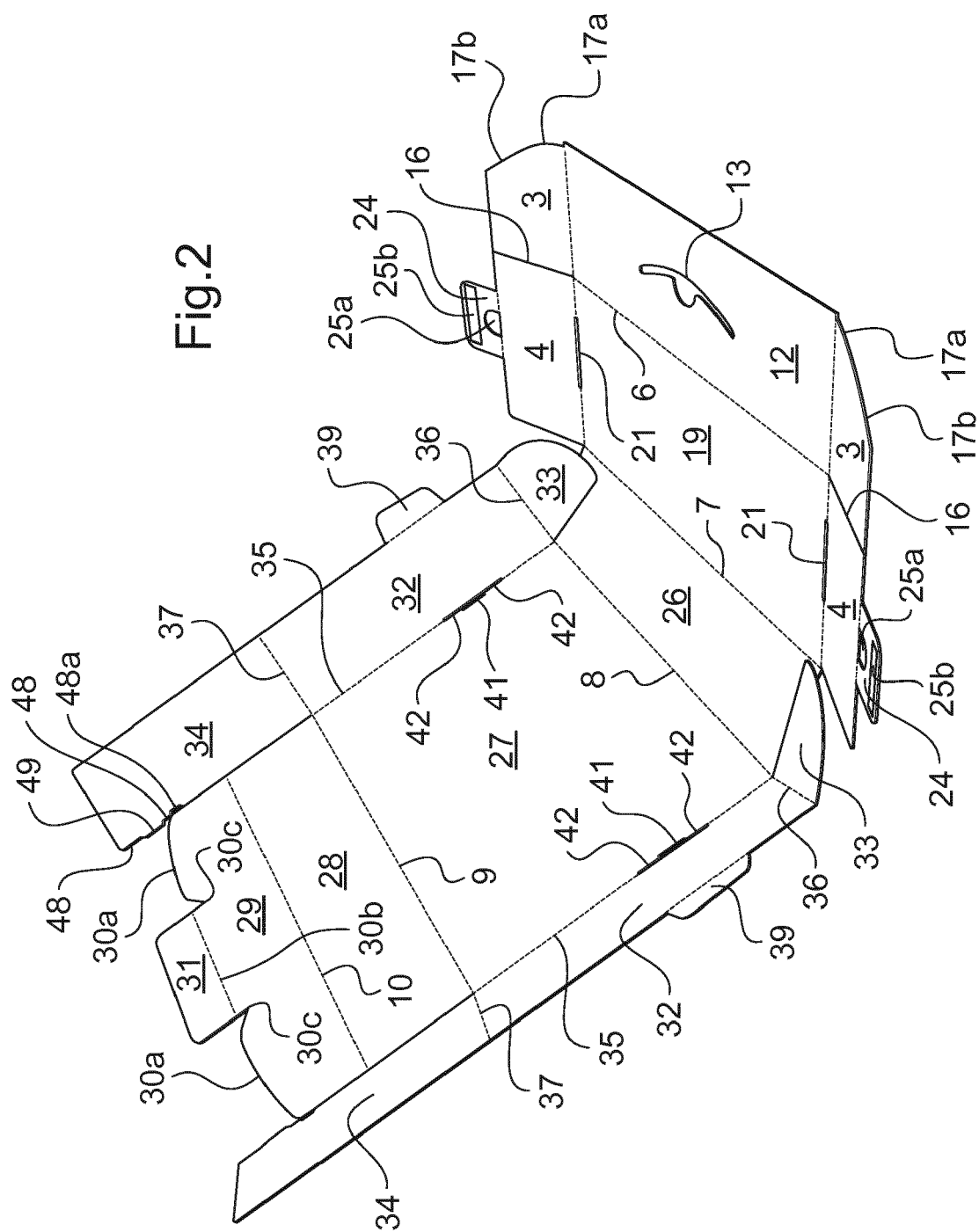


Fig.1



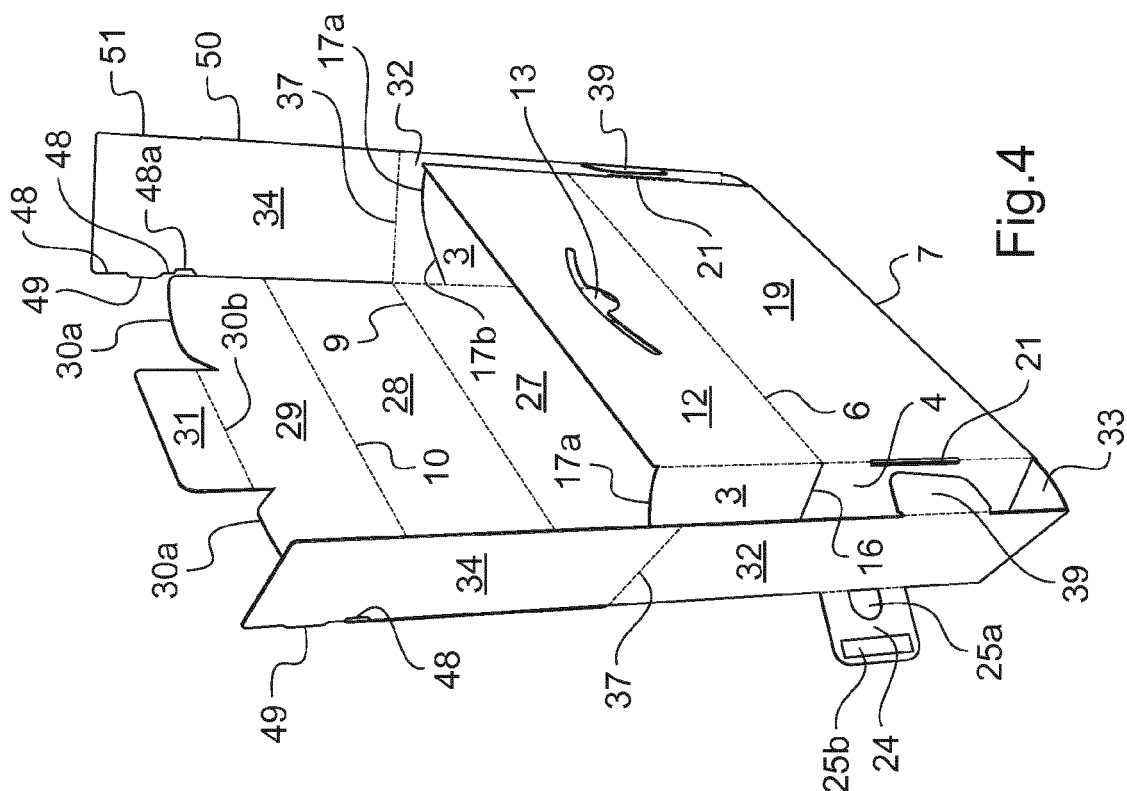


Fig. 4

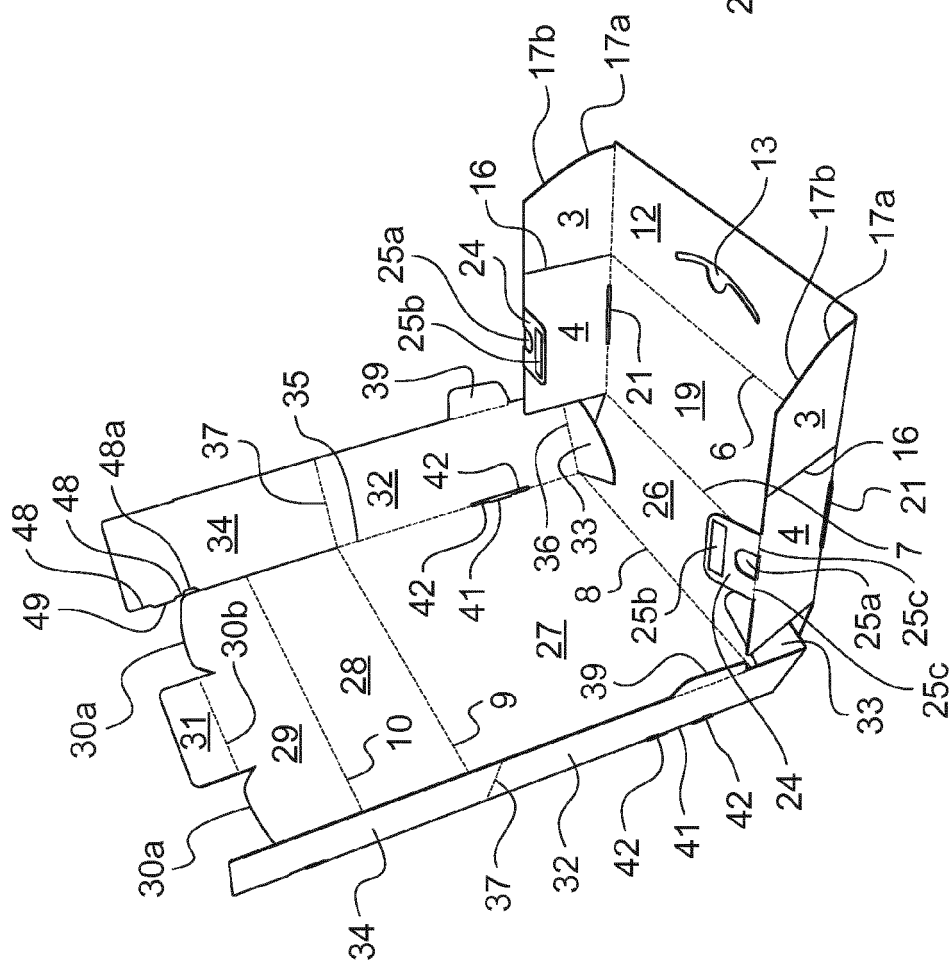


Fig. 3

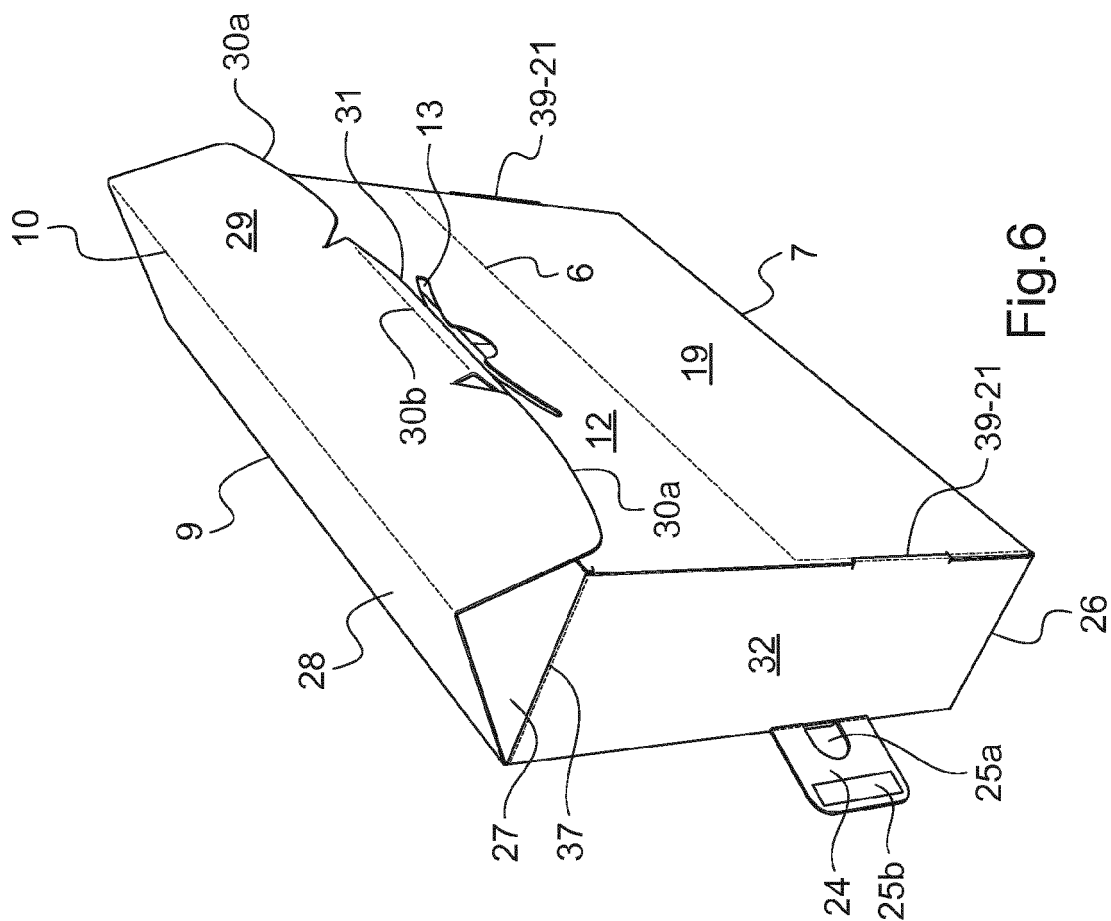


Fig. 6

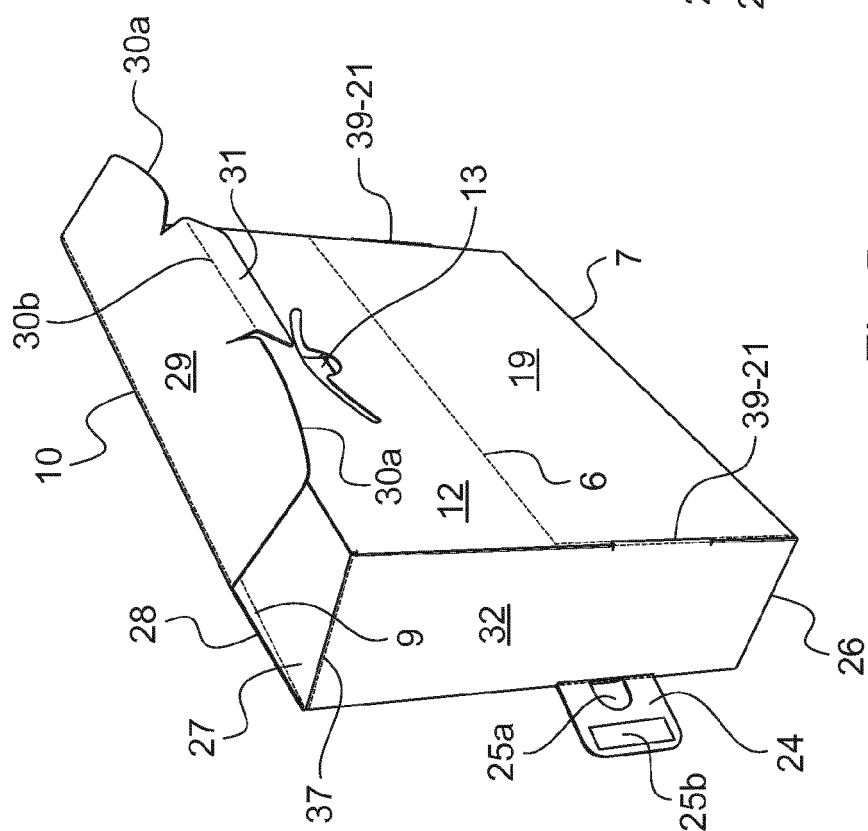


Fig. 5

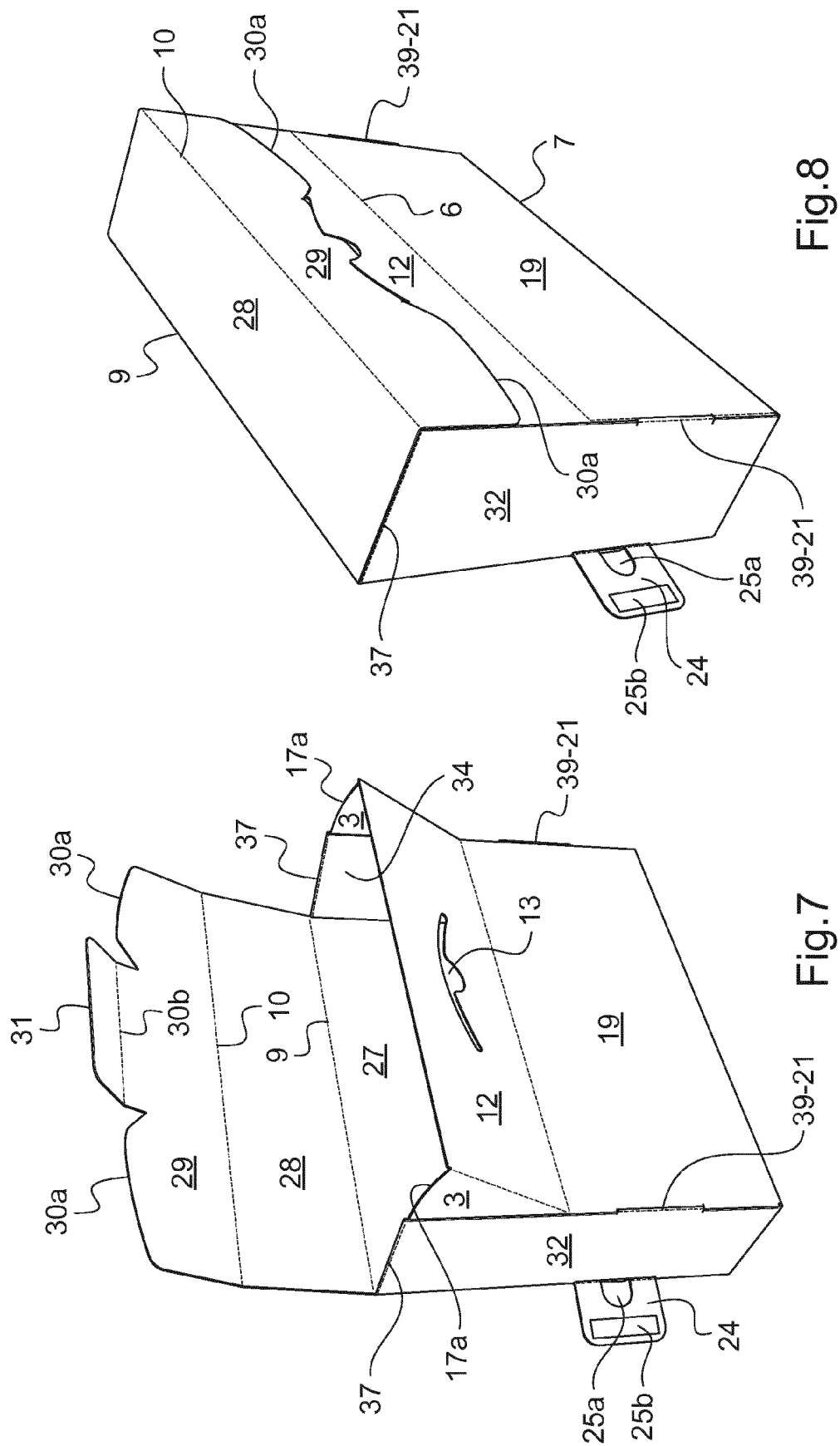
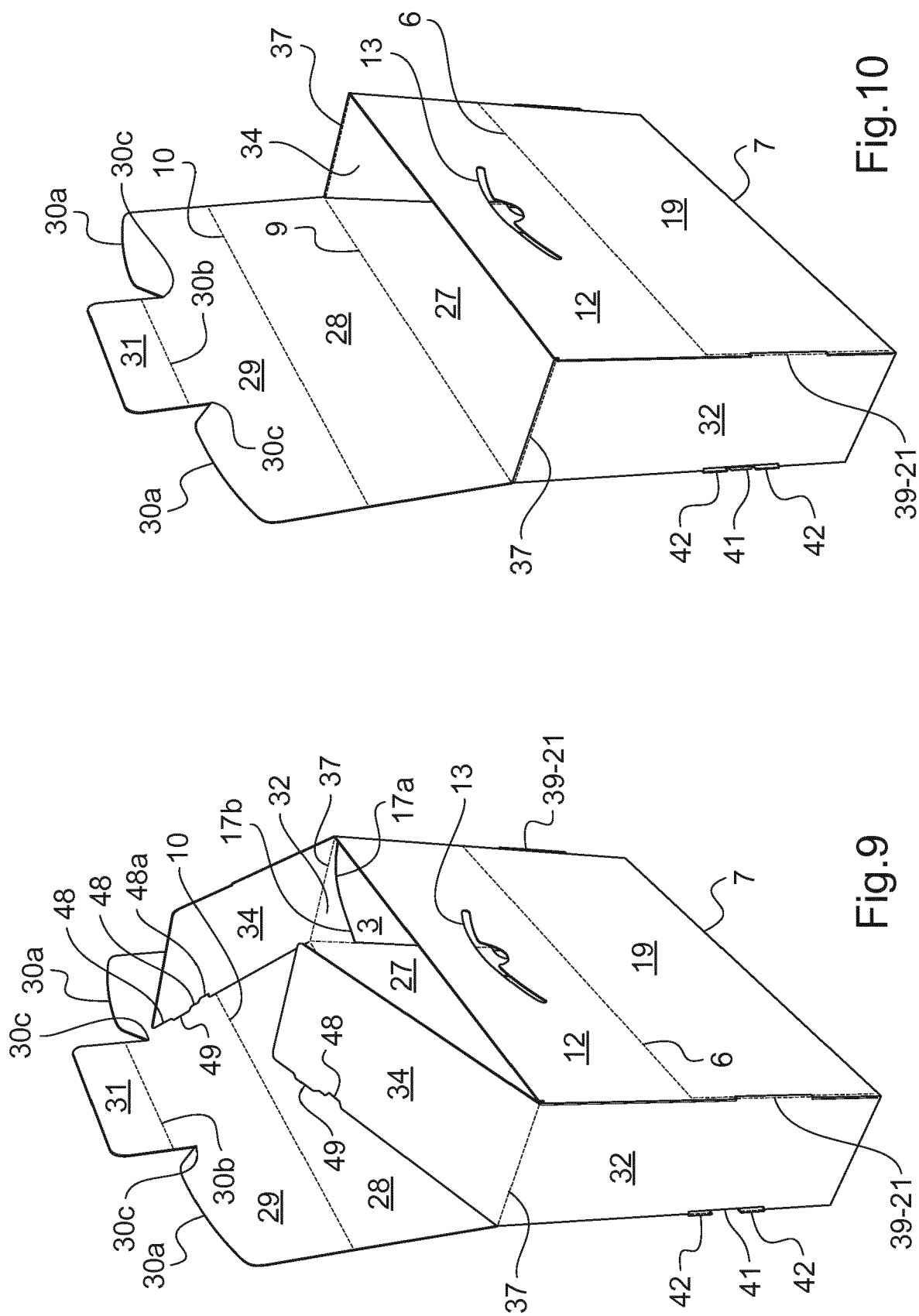


Fig.8

Fig.7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 16 15 4230

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 2 484 597 A1 (HAMELIN S P A [IT]) 8 août 2012 (2012-08-08) -----	1-16	INV. B65D5/42 B42F7/14
A	US 2009/101699 A1 (GOUDREAU RODNEY ALLEN [US] ET AL) 23 avril 2009 (2009-04-23) * figure 1 * -----	1-16	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		6 avril 2016	Achermann, Didier
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 15 4230

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-04-2016

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2484597 A1	08-08-2012	AUCUN	
US 2009101699 A1	23-04-2009	US 2009101699 A1	23-04-2009
		US 2015136804 A1	21-05-2015

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82